L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 MARS 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 21 MARS.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro ... 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au magasin No 31 de la rue de Chartres, coin Douane—Grande vente sans réserve, à crédit, de fusils à deux coups, Lefaucheux, etc.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Groceries, articles de fonds, vins, liqueurs, etc., etc.

Par G. Léaumont, au No 69 de la rue de Chartres—Chapeaux, habillements, articles de toilette.

Par Louis Stern & Bros., dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Quincaillerie. – Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Vendredi, 21 mars 1873.

VARIÉTÉS—The Wonder.
ACADÉMIE—Jessie Brown et Black-Eyed Susan.
ST-CHARLES—Escaped from Sing Sing.
MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

Les Soumissionistes.

Nous lisons dans les nouvelles d'Espagne: "Un alcade écrit officiellement au ministre de l'intérieur qu'il a procédé au partage des propriétés entre les habitants de la commune, et que cette opération s'est faite dans l'ordre le plus complet." Nous n'en sommes pas encore là en Louisiane. Nos révolutionnaires ne prélèvent que la dîme sur les propriétés, sous forme d'impôts, et ils se partagent cette dîme avec une libéralité touchante. La pseudo-Législature, pour sa part, s'est votée modestement $440,000 en trois fois. Mais s'il lui avait plu de décréter le partage des terres en Louisiane, nous croyons qu'il se serait trouvé des gens pour conseiller la soumission et des journaux pour démontrer que la logique inexorable des faits ne laisse pas d'autre alternative à un peuple que de se soumettre à tout ce que décrète un gouvernement usurpateur et oppresseur, du moment où ce gouvernement est résolu à maintenir ses prétentions par la force.

Conseiller la résistance à l'usurpation et à l'oppression, c'est montrer qu'on n'est pas pratique. Dire aux gens qu'ils ne doivent pas se laisser voler et dépouiller du peu qui leur reste, c'est un indice qu'on n'est pas à la hauteur des idées modernes et qu'on ne comprend pas la beauté de la théorie des faits accomplis!

Refuser l'impôt! mais on n'y songe pas, c'est menacer l'existence du gouvernement et marcher droit à l'anarchie! Une société civilisée, qui se respecte, doit préférer à l'anarchie le pire des gouvernements, ce gouvernement coûtât-il des millions!

Les faiseurs de coups d'Etat, ou de révolutions, quand ils ont réussi, deviennent subitement les plus grands amis de l'ordre, les plus chauds partisans du respect dû à l'autorité (à la leur), les défenseurs des principes qui forment la base de l'existence des gouvernements. Ayant usurpé le pouvoir, au mépris de la loi et de l'ordre, ils veulent, ensuite, que chacun s'incline devant ce pouvoir et menacent des foudres de la loi ceux qui font mine de leur résister: ils les traitent de rebelles, de perturbateurs du repos public. Et ils trouvent toujours des gens craintifs et timides qui, non-seulement se soumettent, mais qui veulent encore que les autres se soumettent, et qui se font les avocats officieux de la soumission. Il y en a même qui vont jusqu'à jeter la pierre aux hommes courageux qui persistent à ne pas courber la tête devant l'infamie et qui ne veulent pas payer la dîme aux usurpateurs.

On trouve des soumissionistes dans tous les temps et dans tous les pays, et il n'est pas étonnant qu'après tant d'années de rudes épreuves subies par notre Etat, il s'en trouve en Louisiane. Après la guerre de sécession, la soumission a été une nécessité, car la résistance n'était plus possible. Il a fallu encore se soumettre aux lois de reconstruction du Congrès, et il faut encore s'incliner devant les baïonnettes fédérales, mais nous ne voyons pas qu'il soit nécessaire de se soumettre à l'autorité de M. Kellogg autrement que d'une façon passive. Lui fournir des subsides pour payer ses janissaires, ses pseudo-législateurs, ses innombrables employés, c'est se montrer trop débonnaire. Nous sommes donc d'avis qu'il faut résister au paiement des taxes tant qu'il restera un point de droit à invoquer et aussi longtemps que la lutte sera possible. Ni le Congrès ni la Cour Suprême des Etats-Unis n'ont rendu de décision définitive dans notre affaire, et notre devoir, notre droit et notre intérêt sont d'accord pour nous commander de prolonger la résistance sur tous les terrains possibles avant de nous avouer vaincus finalement et de nous soumettre aux conditions de nos ennemis.

La taxation et le gouvernement.

Voici l'article qui a paru, sous le titre qui précède, dans le numéro du *Times*, du mardi 18 mars.

La taxation et le gouvernement sont inséparables. Le dernier ne peut pas plus exister sans le premier, qu'une maison ne peut exister sans fondation, sans charpente et sans piliers. Une taxation oppressive est l'expression pratique d'un gouvernement oppresseur.

Naturellement, un gouvernement oppresseur doit être changé par des réformes pacifiques ou par une révolution violente. Mais, supposons que le mode d'une réforme pacifique doive être graduel et lent, ou qu'une révolution violente soit, par la nature des circonstances, impossible, que faire alors?

La société civilisée se révolte instinctivement à l'idée de l'anarchie. Elle se rattachera même à un mauvais gouvernement comme bien meilleur que pas de gouvernement du tout. Conséquemment, si l'anarchie était la seule alternative, ses instincts sociaux ne permettraient pas que la communauté fût plongée dans son abîme sans fond.

Si la taxation est arrêtée, il faut que le gouvernement soit dissous et l'anarchie inaugurée, mais, si le pouvoir qui gouverne est capable de se maintenir et réussit à le faire, il sera capable de maintenir la taxation et résolu à la maintenir comme étant la condition nécessaire de l'existence du gouvernement.

Ainsi, l'inexorable logique des faits et des impossibilités abstraites condamne à la confusion et à l'échec le problème de ceux qui proposent de renverser un gouvernement odieux en mettant fin à la taxation.

Il est évident que l'auteur de l'article qui précède, a eu pour objet de décourager la résistance au paiement des taxes, mais on trouve dans ses prémisses un argument d'une inexorable logique.

Un gouvernement ne peut vivre sans impôt. Or, que veut le peuple de la Louisiane? Renverser le gouvernement usurpateur et oppresseur de Kellogg. En refusant l'impôt, il arrivera infailliblement, suivant le *Times*, à dissoudre ce gouvernement; mais il ne faut pas le tenter, s'empresse-t-il d'ajouter, parce que ce gouvernement, pour se défendre, exigera le paiement des taxes. Mais la question est de savoir lequel triomphera, du peuple qui résiste, ou du gouvernement qui exige. Or, cette question n'est pas résolue par la simple affirmation du *Times*.

Revue des Journaux.

Au sujet de la question des taxes, le *Picayune* s'exprime ainsi:

Nous ne sommes pas partisan des désordres, mais, quand un gouvernement, que le peuple ne reconnaît pas comme ayant une autorité légale, tente de saisir ses propriétés, nous pensons qu'il n'est pas hors de propos de lui rappeler ce qu'est la nature humaine, et d'appeler son attention sur le genre de réparation auquel le désespoir peut conduire.... Nous suggérons, de bonne foi, et dans l'intérêt de la loi et de l'ordre, que beaucoup de personnes dans cette communauté sont poussées à bout.

L'illégalité du gouvernement Kellogg est démontrée, au point de vue juridique, par notre confrère qui cite, à l'appui de son argumentation, l'opinion du juge Taney.

Le premier article du *Times* est consacré à la perspective de notre commerce et à la nécessité d'augmenter la facilité et le bon marché des moyens de transport pour les produits de l'Ouest et du Texas et d'accroître notre marine à vapeur pour assurer le transport des produits à travers l'Océan à des taux raisonnables. Son second article est consacré au commissaire du *Herald* à Cuba. Deux articles du *Times* sont adressés à l'*Abeille*.

Le premier de ces articles intitulé "Motifs et Tendances" est une réponse, quelque peu personnelle, aux regrets que nous avions exprimés de la politique suivie par le *Times*. Pour prouver à ce journal que nous sommes parfaitement calme, nous traduirons en entier le passage suivant:

Nous admettons que l'*Abeille* pourrait rendre quelque service à la cause du peuple. Mais il n'y a qu'une manière pour elle de le faire. Il lui faut suivre l'exemple du *Times*. Il lui faut rompre le cercle étroit de la haine et de la bigoterie de parti et de classe dans lequel elle est enfermée. Il lui faut se débarrasser des liens qui l'attachent à des intrigues et à des plans de factions. Bref, comme le *Times*, elle doit s'élever à la hauteur d'une perception large et lucide, et examiner et discuter les affaires publiques avec une impartialité indépendante, et avec un désir suprême de servir les intérêts publics, sans égard aux partis, aux factions, aux classes, aux castes, aux caucus, aux coteries et à tout ce qui vise à un monopole égoïste du pouvoir et des émoluments.

On dit qu'il n'y a que la vérité qui offense. Nous ne pouvons donc nous sentir offensé ni même piqué par la tirade de notre confrère. Nous avions toujours cru que notre principal, si ce n'est notre seul mérite, était notre indépendance entière, complète, absolue de tout parti, de toute coterie, notre attachement à une seule cause, celle de l'honnêteté et du bien public. C'est à ce mérite que l'*Abeille* a dû et doit encore son succès. Le *Times* se proclame indépendant; eh bien! nous l'avertissons charitablement que l'opinion publique ne croit pas beaucoup à cette indépendance et qu'il aura beaucoup à faire pour modifier l'impression générale.

Quant à la question des taxes, le *Times* se plaint de ce que nous n'avons pas cité son article. Pour le satisfaire, nous le reproduisons en entier. Tant pis pour lui si la citation n'est pas à son avantage. Nous laisserons le public juge du débat.

Une simple observation pour finir: si le *Times* est dégagé de toute influence du côté de M. Kellogg, pourquoi recommande-t-il toujours des compromis sans savoir si M. Kellogg est disposé à transiger? Quand on se pique d'être pratique, il ne faut pas raisonner sur des hypothèses.

Le *Republican* est dur pour ses patrons les carpet-baggers. Après avoir constaté que le spectre de la fièvre jaune ne pouvait plus être invoqué contre la Nouvelle-Orléans, il dit que nos ennemis ont inventé un autre moyen de nous nuire et il ajoute:

L'émeute et le sang versé doivent constituer un danger pour le commerce et le capital disposés à venir ici, et ceci doit être amené par des luttes politiques continuelles dans notre population, luttes encouragées par des *hommes que leur égoïsme pousse à cette conduite peu chrétienne par l'appât du lucre.*

N'est-ce pas un pavé lancé à la tête des aventuriers de tous les Etats qui sont venus ici se jeter sur la Louisiane comme sur une proie et qui sont la seule cause de nos troubles?

Le *Republican* fait des compliments aux administrateurs Brewster, Calhoun, Fitzenreiter, Lewis et Turnbull qui ont voté l'ordonnance pour la taxe sur les écoles.

LOUISIANE.

FRANKLIN, PAROISSE STE-MARIE,
Le 15 Mars 1873.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,
Nouvelle Orléans.

Messieurs, Le *New Orleans Republican* du 12 courant, publie l'extrait d'une lettre particulière qui lui a été adressée, sans doute par quelque "*carpet-bagger*" déchu et dont le nom serait facile à deviner, si l'on voulait se mettre en peine d'aller aux informations. Cette lettre ne peut rester sans réfutation, car elle attaque directement le caractère officiel de deux de nos citoyens des plus honorables et des plus estimés. C'est pourquoi je m'adresse à l'hospitalité de vos colonnes pour exprimer et faire connaître la pure et simple vérité. Cette lettre prétend que, le jour fixé pour la session de la *Cour des Preuves* de Ste-Marie, le juge Mentz *se pourvut* [?] l'ouvrir, ordonna au shérif *usurpateur* d'ajourner la Cour jusqu'au lundi suivant. Ceci fut fait, mais lorsque le moment arriva, le shérif *usurpateur* tint bon et ouvrit la Cour avec un autre *usurpateur* comme juge.

Ceci créa beaucoup de surprise, continue la lettre, et fit croire que le nouveau juge était commissionné par le gouverneur Kellogg jusqu'au moment où quelqu'un cria "*Usurpation!*" Les avocats présents qui savaient que le prétendu juge n'avait aucune autorité légale, insistèrent pour l'ajournement de la Cour jusqu'au lundi suivant, jour où il était à espérer que le shérif, légalement constitué, serait en possession de son bureau, et qu'une session régulière de la Cour de Paroisse serait tenue."

Le shérif usurpateur dont il est question dans la lettre ci-dessus, est le sieur John A. O'Niell, candidat de la Fusion pour la place de shérif, qui a été élu par une majorité de plus de quatre cents voix aux dernières élections et qui a été pendant les deux dernières années de 1871 et 1872, le shérif "*par excellence*" de la paroisse de Ste-Marie. M. O'Niell est l'homme le plus populaire et le plus estimé de notre paroisse, non-seulement par les blancs, mais aussi par les gens de couleur. M. O'Niell est donc le shérif élu du peuple, (ceci est un fait reconnu par toute la population de Ste-Marie) et il prétend garder, et restera en possession de son bureau jusqu'à ce qu'il en soit expulsé par la force des *baïonnettes* fédérales. Le véritable usurpateur est M. M. Gordy, qui, pour une misérable petite place, celle de shérif) a abandonné le drapeau de nos pères, pour se jeter corps et âme dans les rangs du radicalisme.

Il en est de même de la place de juge de paroisse. L'élu du peuple est un de nos avocats, qui a blanchi dans le service du barreau de la paroisse Ste-Marie; son compétiteur est l'illustre "carpet-bagger" du nom de Mentz, si bien connu à la Nouvelle-Orléans, qu'il est inutile de faire ici le tableau de sa belle et glorieuse carrière.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma sincère et haute considération.

F. LANAUX.

LES ENTREVUES DE RAPPORTEURS.—On sait que neuf fois sur dix, les entrevues de rapporteurs sont de pure invention; malgré cela le public s'en inquiète et la presse les commente comme si ces récits étaient sérieux. Voici en quels termes une dépêche, adressée au *Commercial Advertiser*, parle de l'entrevue du commissaire du *Herald* avec le Président;

"Washington, 14 mars. Le Président autorise la dénégation complète de l'his- [illegible] avec l'aide d'une vive imagination, toute l'histoire de l'entrevue."

LA FAILLITE DE LA MAISON [illegible], DE LONDRES.—Nous lisons dans la *France*, du 28 février:

On annonce qu'un grand sinistre financier vient de frapper le monde commercial de Londres.

La maison L[illegible], de Londres, a fait faillite. Son passif est de 31,250,000 francs.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain, samedi, [illegible] *Le Sonneur de Saint-Paul*.

Dimanche soir, le spectacle se composera de: *Bataille de Dames*, [illegible] et le *Piano de Berthe*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—On annonce pour ce soir le bénéfice de M. Wesley Hill, le régisseur de l'Académie et un des meilleurs acteurs de la troupe régulière de ce théâtre.

On donnera pour cette occasion, deux pièces très intéressantes: *Jessie Brown*, un drame militaire, et *Black-Eyed Susan*, un drame nautique.

L'ILLUSTRATION.—La librairie Hébert a reçu les numéros du 1er mars de l'*Illustration*.

Une énorme tente vient d'être dressée à l'angle des rues Canal et Bassin, par MM. Waldermar Furst, Charles Mayer et H. Redwitz, sous laquelle ils exhibent un panorama de la récente guerre Franco-Prussienne. Les tableaux ont été peints en Allemagne par des artistes célèbres, et peuvent être vus pour la modique somme de cinquante cents.

Voici leur ordre chronologique: Bataille de Weissembourg, le 4 août 1870; bataille de Worth et retraite du maréchal McMahon, le 6 août; surprise et incendie d'Ablis et bataille d'Héricourt, le 15 août; bataille de Gravelotte, près de Metz, le 18 et 19 août: bombardement de Strasbourg, le 28 août; bataille et catastrophe à Sédan, le 1er septembre; entrevue entre Napoléon et Bismarck près de Sédan, au château de Billons, le 2 septembre; reddition de Napoléon à Sédan, le même jour; bataille de Belfort, le 3 septembre; le roi Guillaume proclamé à Versailles empereur de la Germanie, le 18 janvier 1871; bombardement de Paris, le 21 janvier; entrée des allemands dans Paris, le 4 mars, et bataille des Communalistes dans les rues de Paris.

PATRONS DE BUTTERICK & CO.—M. Wm. E. Cooper, rue du Canal 89, annonce qu'il vient de recevoir des catalogues pour la distribution gratuite des patrons de Butterick. Ces catalogues contiennent les derniers genres et l'on n'a pas besoin de consulter autre chose pour avoir la certitude d'être à la première mode. Ils seront adressés par la poste aux personnes qui le désireront, moyennant la faible rétribution de cinq cents.

☞ On verra plus loin la carte de M. James Graham, notaire public et commissaire des actes. M. Graham dont l'aptitude et la compétence officielle ont toujours été reconnues par tous, a transféré son cabinet rue Carondelet No 44.

☞ Le Baume Pectoral aux Navets Indiens de Laplace poursuit avec succès son œuvre de guérison. Pas de rhume, pas une bronchite ne résiste à ses effets bienfaisants. Les personnes atteintes de ces affections feront bien d'en user immédiatement. A vendre par B. Laplace, pharmacien, 23 et 25, Champs-Elysées, et aux principales pharmacies.

☞ Nous prenons plaisir à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des HOME STOMACH BITTERS. La valeur réelle de ces amers jointe à leurs propriétés médicinales bien connues rendent superflue de notre part, toute recommandation au public. Qu'on en fasse seulement l'essai, et si l'on a quelque doute sur leur composition ou leur efficacité, qu'on les soumette à l'examen du médecin de la famille. Les *Home Stomach Bitters* ne craignent pas l'analyse.

MODÈLE DE CONSTITUTION POUR GRANT.—Voici un joli projet de constitution proposé par M. F. Magnard, du *Figaro*:

Article Ier. Le pouvoir exécutif est exercé par un sabre.
Article II. Ce sabre est long.
Article III. Ce sabre est bien affilé et sera repassé tous les mois.
Article IV. Une armée de deux cent mille gendarmes est commise à la défense du sabre.
Article V. Il y aura un sabre de rechange.

NOUVELLE COMPAGNIE TÉLÉGRAPHIQUE—Le télégraphe a annoncé la formation d'une compagnie anglaise qui va poser un câble entre Plymouth (Angleterre) et la côte du New-Hampshire. La *Tribune* dit que cette compagnie vient de s'entendre avec plusieurs lignes de l'intérieur des Etats-Unis, afin de pouvoir se charger de la transmission des dépêches entre l'Europe et toutes les villes américaines.

La nouvelle compagnie fixera le prix des dépêches à 50 cents par mot, au lieu de 75 cents, le prix actuel.

—Le général comte de Ségur, membre de l'Académie française, grand'croix de la Légion-d'Honneur, est mort âgé de 93 ans.

Sa carrière militaire fut brillante. Il fut l'un des premiers gentilshommes qui se rallièrent au pouvoir révolutionnaire, sous le Consulat. Nommé sous-lieutenant, aide-de-camp de Macdonald, puis de Bonaparte, il remplit des missions importantes. Il fut attaché ensuite au service du roi Joseph et se distingua dans la guerre d'Espagne, où il enleva, au combat de Somo-Sierra, quinze pièces d'artillerie et reçut plusieurs blessures. Ce fait d'armes, accompli sous les yeux de l'empereur, lui valut le grade de colonel.

Après avoir rempli en 1810 plusieurs missions, il devint général de brigade et fit partie de l'expédition de Russie. Sa conduite pendant la campagne de France fut au-dessus de tout éloge. Mis en disponibilité en 1815, il ne reparut sur la scène politique qu'en 1831, où il fut nommé lieutenant-général et pair de France.

M. de Ségur est l'auteur de l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812*, ouvrage passionné et qui a été souvent réimprimé; d'une *Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand*, et d'une *Histoire de Charles VIII*. Il avait été élu membre de l'Académie en 1830. Il était le plus ancien des généraux et de l'Institut.

Les funérailles ont eu lieu à Saint-Philippe du Roule. Le deuil était conduit par MM. les comtes Paul et Louis de Ségur, fils du défunt, et le comte d'Armaillé, son gendre.

—*Monsieur l'évêque!* Cette qualification, au bout de la plume du comte de Chambord est faite pour causer certaine surprise à beaucoup de gens.

Le comte de Chambord, comme Louis XIV, comme Napoléon Ier, donne aux évêques la simple qualification de monsieur; sous l'ancienne monarchie, on disait: M. de Paris, M. d'Orléans, M. de Cambrai; le titre de monseigneur étant alors considéré comme la propriété exclusive du dauphin et de son fils, appelés directement au trône.

Napoléon imita cet usage et fit même inscrire dans les articles organiques la disposition suivante:

"Art.12. Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom celui de monsieur. Toutes autres qualifications sont interdites."

Dans l'usage, les anciennes qualifications ont prévalu. M. Jules Simon donne du monseigneur à tous les évêques. M. Thiers s'en sert, parce qu'il se pique d'être homme du monde.

L'empereur Napoléon III écrivait à l'évêque d'Arras: "Monsieur l'évêque." Le comte de Chambord ne fait que rester dans la tradition.

—On écrit de Bordeaux:

Divers journaux ont parlé d'un riche négociant Anglais, M. S...., qui, [illegible] M. S.... avait fait assurer sa vie pour une somme de 250,000 francs, dit-on, par une des premières Compagnies, et la constatation matérielle du décès était la condition [illegible] somme.

—Le bébé Z...., six personnes, l'œil morne et la tête baissée.
—Un ami le rencontre.
—Mon Dieu! Qu'est-ce que tu as?
—Ah! mon cher, je suis ruiné!
—Toi!
—Oui, par la faillite d'Angède [?].
—Comment?
—Dame! On a proclamé la République, là-bas. Ça finira par le papier.
—Eh bien?
—Eh bien! On va brûler tous les châteaux en Espagne!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

On ne peut imaginer toutes les intrigues qui se croisent, se contrecarrent en ce moment, entre politiciens de toutes les nuances. L'ex-gouverneur Warmoth a pris un bureau dans la bâtisse de la Bourse, rue Gravier, et il dirige de là certaines opérations politiques et financières dont il tient les fils. Il reçoit beaucoup de visites et il a eu plus d'une entrevue avec le pseudo-gouverneur Kellogg. On raconte des choses fabuleuses sur les influences qu'on a fait agir pour faire signer le bill sur la Compagnie des levées, bill dont nous avons donné l'analyse.

Parmi les allées et venues qui ont eu lieu dans la journée d'hier et qui sont venues à notre connaissance, nous citerons une visite du pseudo-gouverneur Kellogg à l'Hôtel de ville. Il y a trouvé le maire Wiltz et les administrateurs Schneider et Brewster. L'entrevue ayant été secrète, nous ne pouvons en rendre compte; demain, sans doute, nous serons à même d'en dire plus long à ce sujet. Mais il est clair que la tactique de M. Kellogg est de diviser pour régner en traitant séparément avec l'administration municipale et individuellement avec quelques uns des meneurs fusionistes. A ce propos nous dirons que le programme de la résistance se fait bien attendre. Que se passe-t-il donc?

Nous apprenons, de source certaine, qu'une colonne d'air a passé, mercredi dernier, vers midi, sur l'habitation de M. Florent Fortier, dans la paroisse St-Jacques, renversant la sucrerie, son écurie et son magasin de fourrage.

Madame Ory, la femme de l'économe de l'habitation, et une domestique, qui se trouvaient sous le hangar à cannes, au moment du désastre, ont été blessées légèrement par la chute de plusieurs pièces de bois et ont été fortement contusionnées.

Les pertes sont considérables et s'élèvent à plus de quinze mille piastres. M. Florent Fortier est un des planteurs les plus anciens et les mieux connus de la basse Louisiane. Ce nouveau coup du sort ne l'a nullement découragé. Il espère, nous dit-on, pouvoir reconstruire la sucrerie avant l'époque de la roulaison et il s'est déjà mis bravement à l'œuvre.

Le juge Abell, de la Première Cour de District, a lu, hier, la sentence de mort à Edward Donelly, convaincu du meurtre de Dennis Gallagher, le 27 septembre 1870. Le 15 septembre 1870, Donelly avait comparu pour la première fois devant la Cour Criminelle et le jury avait rendu un verdict de culpabilité, sans entraîner la peine de mort.

Le prisonnier a fait appel et a demandé à être jugé une seconde fois. Sa requête a été accordée, et le 24 septembre 1872, l'accusé a été condamné à la peine de mort. Il a fait appel une seconde fois, mais sans succès.

Le jour de l'exécution n'a pas été fixé.

Le sergent Kelly, de la police métropolitaine, dit que quelques personnes ont sonné une fausse alarme d'incendie vers sept heures hier matin, à la station N° 5 du septième district.

On dit qu'un citoyen a désigné à l'ingénieur en chef du département les auteurs de cette mauvaise plaisanterie, qui sont, paraît-il, deux pompiers appartenant à la compagnie "Hope Hooke and Ladder N° 3", nommés M. Cunningham et Joe Kelly.

Un meurtre horrible a été commis mercredi soir, vers sept heures, sur la personne d'une vieille femme âgée de soixante-dix ans, nommée Mary Husse, demeurant au No 254, rue Poydras.

L'assassin n'a pas été découvert encore, mais la police est sur ses traces.

Voici tous les détails du crime, tels qu'on nous les a racontés:

Hier matin, vers cinq heures et demie, quelques citoyens qui passaient rue Poydras, ont aperçu le corps d'une femme gisant sur le pavé, dans la cour de la maison située au No 254 de cette rue.

Ils se sont hâtés de prévenir la police.

On a réveillé aussitôt le fils de la victime, Dominique Husse, qui dormait dans la maison, en lui faisant part de la mort de sa mère.

Le coroner Folwell et les officiers de la police secrète sont arrivés une demi-heure après et ont procédé immédiatement à la levée du corps. On a trouvé sur le cadavre des marques évidentes de strangulation.

Les doigts du meurtrier avaient laissé leur empreinte sur le cou de la victime et on pouvait les voir distinctement. Dominique Husse a été interrogé et a fait la déclaration suivante:

Je suis employé au Marché Poydras, ma mère y tenait une stalle pour vendre du pain. Vers sept heures et demie, mercredi soir, je me trouvais seul avec elle, dans la maison située au No 254 de la rue Poydras, où nous demeurions ensemble. Elle m'a quitté en disant qu'elle allait acheter des chandelles à la grocerie voisine. Après une heure d'attente, ne la voyant pas revenir, j'ai été à sa recherche; mais ne la trouvant pas, j'ai pensé qu'elle avait été chez ma sœur, qui habite la maison à côté de la nôtre, et je me suis couché sans inquiétude.

Ce n'est que ce matin, vers six heures que j'ai appris la terrible nouvelle. Un petit garçon est venu me réveiller, en me disant que Joe, un homme de couleur qui demeure dans une maison qui se trouve dans la même cour que la nôtre, me faisait dire que je n'avais plus besoin de chercher ma mère, parce qu'elle était couchée dans la cour. Je suis sorti immédiatement et j'ai trouvé ma pauvre mère étendue sur le pavé et ne donnant plus signe de vie. Ses pantoufles étaient à quelques pas d'elle, ainsi que sa bourse, qui était ouverte. Les poches de sa robe étaient déchirées.

Elle avait dans sa bourse, avant de sortir, environ $300. Cet argent manquait et avait été volé évidemment.

Je n'ai pas revu Joe depuis la veille. Il ne fait rien pour gagner sa vie. Je ne saurais dire si c'est un méchant homme, je n'en sais rien. Il était employé au marché pendant quelques jours, mais il a abandonné son travail. Il savait que ma mère avait de l'argent et qu'elle le portait sur elle.

La déclaration de Dominique Husse ayant été entendue, la police s'est mise en quête de Joe, mais celui-ci avait disparu, et on n'a pu le retrouver jusqu'à présent.

Il n'est plus permis de douter que le crime a été commis par un homme qui se trouvait à l'intérieur de la cour.

L'assassin a attendu sa victime devant la porte qui ouvre dans la rue, l'a saisie à la gorge, l'a terrassée et l'a étranglée.

Le misérable s'est emparé alors de l'argent de la malheureuse créature et s'est enfui avec.

Tous les officiers de la police secrète se sont mis en campagne et ils ne tarderont pas à s'emparer du coupable.

Hier après-midi, vers huit heures, deux jeunes nègres sont entrés dans la grocerie de M. E. F. Thiemann, située au coin des rues Magazine et Thalia, et ont enlevé un sac de farine et un jambon. Un métropolitain s'est mis à leur poursuite et s'est emparé de l'un des jeunes coquins et a repris le sac de farine, qu'il a rendu à son propriétaire légitime.

Le feu a pris hier matin, vers quatre heures, dans la confiserie de M. Lopez, au No 132 de la rue du Canal. Les policiers Hopkins et Moran qui se trouvaient devant la porte ont réussi à éteindre ce commencement d'incendie sans avoir besoin de donner l'alarme.

TEMPÉRATURE.—20 mars 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	61	16
12 M.	68 [?]	20
3 P. M.	69 [?]	21
6 P. M.	67	19

—On vient de terminer, dit l'*Evénement*, au Jardin des Plantes, la nouvelle ménagerie des reptiles:

Elle se compose de deux salles carrées où seront installés les aquariums; d'une vaste salle oblongue au nord pour les animaux qui exigent une température un peu basse, et enfin d'une salle ovale d'une longueur de 35 mètres, couverte d'un vitrage, et disposée de telle façon que le public pourra voir les animaux soit de l'intérieur, soit de l'extérieur.

Les reptiles qu'elle doit contenir sont divisés en trois catégories: les reptiles dangereux seront renfermés dans de spacieuses vitrines chauffées en dessous par des courants d'eau chaude; les animaux inoffensifs seront placés dans un bassin de 12 mètres de longueur, en pierres de Château-Landon, au milieu duquel s'élève une plate-forme où les animaux pourront se promener au soleil. Au-dessous de cette plate-forme sont placés des conduits d'eau chaude.

Dans le sous-sol est placée la machine à vapeur; dans les bâtiments supérieurs sont installés les gardiens et les laboratoires.

☞ Demandez à votre grocerie l'Yeast Powder de Doley. C'est la meilleure poudre à levain pour préparer les biscuits, les tourtes, le pain, les gâteaux, les muffins, etc. Elle se vend chez tous les grocers.

Décédée, [illegible] Mme. Vve MARIE FLOUS, native de [illegible] Hautes-Pyrénées, France. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils, Dominique Flous, [illegible] sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu AUJOURD'HUI, à trois heures [illegible]. Le convoi mortuaire partira de sa dernière demeure, rue Peydras, entre Rampart et Basin.

Décédée hier, à 5 heures de l'après-midi, à l'âge de cinq ans et quatre mois, EMMA DESMOUSSEAU, fille de L. F. Desmousseaux et de Séraphine Serpas. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu, cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de l'encoignure des rues Français et Urquhart.

SERVICE FUNÈBRE.
UN SERVICE FUNÈBRE sera célébré à l'Eglise St-Augustin, SAMEDI 22 courant, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de LOUIS THÉODORE CASTERA. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.
De la part de sa veuve.

[illegible] vendredi, 21 mars, [illegible] à l'Eglise de l'Annonciation, pour le repos de l'âme de feu FRANÇOIS FOUCHE. Les amis de la famille sont priés d'y assister.
De la part de la Famille.

LICENCES et TAXES d'ETAT et de VILLE.
Payez-les ou Faites-les Payer,
—En vous adressant chez—
Mr BRETTE,
14.... Rue St-Charles.... 14
De 7 heures du matin à 7 heures du soir.
2 mars—6m—PP

ENTREPOT DE TAPIS,
Au No. 17 de la rue de Chartres.
Vente en Gros et en Détail.
TAPIS anglais et américains.
TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures.
NATTES de Chine et de coco.
STORES, Couvertures de tables.
RIDEAUX DENTELLE, Rideaux à [illegible].
ÉTOFFES A MEUBLES, Garnitures de Meubles.
CRIN, Burlaps, Ressorts, Cordes à [illegible].
A. BROUSSEAU.

Ventes en gros aux prix de New York
IMPORTATION DIRECTE
Au No. 17 de la rue de Chartres.
1000 pièces TAPIS, velours, Bruxelles, tapisserie.
140 DEVANTS DE CHEMINÉES, velours, Bruxelles, tapisserie.
1500 NATTES coco, velours, Bruxelles, tapisserie.
1000 pièces NATTES CHINE, de Coco.
150 " Chanvre [illegible]
TOILE CIRÉE, [illegible]
BURLAPS rouges.
A. BROUSSEAU,
14 mars—6mPP Au No 17 rue de Chartres.

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirée.
ELKIN & Co.
Au No 168 de la rue du Canal
REÇOIVENT, en ce moment, des NATTES DE FANTAISIE & DE CHINE, nouveaux genres — Aussi des NATTES BLANCHES & CARREAUX de qualités supérieures. Leur fort stock de TAPIS et de TOILES CIRÉES est offert à des prix réduits.
11 mars—1m PP

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans — Nouvelle-Orléans, 21 mars 1873 — [illegible] assemblée des Actionnaires [illegible] 23 avril prochain [illegible]
Par ordre de la Direction.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
21 mars—30pc au 23 av

Union Insurance Company of New-Orleans.—New Orleans, march 21st 1873. A meeting of the Stockholders of this Company, to take into consideration certain amendments to the Charter will be held at the Office No 3, Carondelet street, on the 23d. day of April next, at 12 o'clock M.
By order of the Board,
J. M. CRAWFORD, Secretary.
march 21—7pe to ap.23

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Ville, No 114 de la rue du Canal. —Nouvelle-Orléans, 20 mars 1873. — Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action, lequel sera payé aux actionnaires à dater du 1er avril.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
21 mars—[illegible]

Avis aux Personnes payant Licences.
JE me charge du paiement des licences d'Etat et de ville en allouant un fort escompte.
E. HAU[illegible]
No 79 rue Bienville, entre Bourbon et Royale.
21 mars—7f

Vente des Revenus des Marchés.
DÉPARTEMENT DU COMMERCE,
Nlle-Orléans, 20 mars 1873.
IL sera vendu comptant, à l'enchère publique, le JEUDI, 27 du courant, à midi, à l'Hôtel-de-Ville, les revenus des marchés publics pour le mois de mars 1873.
Les adjudicataires devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relatives aux marchés, [illegible]
B. M. TURNBULL,
Administrateur du Commerce.
21 mars—21,22,23,25,27mars

MOULIN A SCIES JACKSON
(JACKSON SAW MILL),
Sur la Levée, Troisième District, près du Couvent.
(Ci-devant PITALUGUE & PETIT.)
A. PETIT, ayant acheté la part de Geo. Pitalugue, a vendu l'établissement à MM. Lumbon [?] & Noël, il sollicite, pour ses successeurs, la continuation du patronage dont les clients, les amis de l'ancienne maison et le public ont voulu l'honorer, et dont MM. Lumbon & Noël chercheront constamment à se rendre dignes. Le Moulin est abondamment pourvu de bois, formant un nouveau stock et peut recevoir toutes sortes de commandes.
21 mars—1f A. PETIT.

Patrons de E. Butterick & Co.,
PRINTEMPS DE 1873.
LES CATALOGUES VIENNENT D'ÊTRE REÇUS; ils sont distribués GRATIS et envoyés partout par la poste.
La Quarterly Delineator [?], qui donne les dernières gravures, est prêt. Le prix en est de 15 cents.
WM. E. COOPER,
21 mars—1f PP Au No 89 de la rue du Canal.

JAMES GRAHAM,
NOTAIRE PUBLIC et COMMISSIONNAIRE
a transporté son étude au
No 44 de la rue Carondelet.
21 mars—1m

Perdu ou volé.
LUI A été perdu ou volé, dans la matinée du 18 de ce mois, une mule noire [illegible] Une récompense libérale. [illegible] No 122 de la rue St-Philippe [illegible]
2 mars—2f

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, coin Wilkinson et Laharpe.—Nlle-Orléans, 20 mars 1873.—Une assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu [illegible] dans le but de délibérer sur la proposition d'amender l'article VIII de la charte de la Compagnie.
[illegible] Secrétaire.
20 mars—[illegible]

S. L. C.
3——21——7 1/2.
PRÉCISES.
—Important.—
21 mars—2f

Avis.
BONNE OCCASION.—A vendre pour cause de départ [illegible] rue St-Philippe No 27, entre les rues Chartres et Levée.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux.
20 mars—5m—D Mar V

Avis aux Dames.
JULES DELAUNAY,
186.... Rue du Canal.... 186
INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX, de sa fabrique.
Les dames seront surprises de la qualité de ses marchandises et de ses bas prix.

A Louer.
La maison située rue du Quartier, No 67, entre Bourbon et Dauphine [illegible] s'adresser à Bourquin & Robin, No 5, rue Tchoupitoulas.
14 mars—1f

Avis.
[illegible]
A. ROCHEREAU & CO.
Nouvelle-Orléans, le 15 mars 1873.

RAPPORT DE L'ETAT
—DE LA—
Banque Nationale de l'Union
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires du Samedi, 15 mars 1873.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	[illegible]
Bonds des E.-U. pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques	[illegible]
Dû par les agents de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Mobilier et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Primes	[illegible]
En caisse, savoir: Monnaie courante	$272,771 19 [?]
Chèques sur des banques locales	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Circulation de banque nationale	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers	[illegible]

19 mars—3f—PP JAS. CHALARON, Caissier.

BATISTES IMPRIMÉES!!
NOUS appelons l'attention des acheteurs sur notre assortiment de
Batistes Imprimées
qui se compose d'articles de choix et dont les dessins sont entièrement nouveaux.
D. H. HOLMES,
No 155, rue du Canal et
15, rue Bourbon.
19 mars—4f—PP

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1873.
LA maison BERCIER & REINE est dissoute d'un commun accord, Maurice Reine se retirant des affaires.
OSCAR BERCIER.
MAURICE REINE.

Les soussignés assument les obligations de la maison Bercier et Reine, et continueront le même genre d'affaires, pour leur compte, sous la raison sociale de BERCIER & DE SMET, au No 5 de la rue Tchoupitoulas.
OSCAR BERCIER.
EMILE DE SMET.

Bercier & De Smet,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
No 5, Rue Tchoupitoulas.
Agents pour la vente des SAVONS DE LESERMAN & CO., PHILADELPHIE.
Importateurs de VINS en barriques et en caisses, EAUX-DE-VIE de Cognac et de la Rochelle, VINS de Porto et de Sherry, HUILE d'Olive, SARDINES, &c.
JAMBONS au Sucre, de Rawson; CHANDELLES, &c., &c.
19 mars—1f

LIQUIDATION.
GEORGE ULMER,
PARFUMEUR,
71.... Chartres Street.... 71
VENDRA à partir d'aujourd'hui, tout son stock à prix réduits et traitera à des conditions libérales avec un prompt paiement. Occasion unique pour un homme de la partie.
18 mars—1m

EXCELLENTS MARCHÉS.
Vente de Clôture.
ETANT sur le point de me retirer du commerce je liquide tout mon stock de Linge, lingerie, Malles Saratoga pour dames, Malles en cuir de semelle, [illegible] AUX PRIX COÛTANTS, en gros ou en détail COMPTANT, à partir du LUNDI [illegible]
E. C. PALMER,
Au No 21 de la rue du Camp.

AVIS SPÉCIAL!
Avis Médical très important!
Le Dr. E. De F. CURTIS,
M. D., F. R. C. S., etc.,
—Auteur de—
"Manhood", "Medical Essays on Marriage", "Microscopic [illegible]" and other Scientific Texts [illegible]
PREND la liberté d'annoncer respectueusement à ses anciens malades et aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il sera en cette ville le 17 du courant, et qu'il n'y restera que jusqu'à samedi, 22 du courant, jour où il partira [illegible] pour le Nord.
Le flatteur succès qu'il a obtenu à Galveston et le chaud patronage qui lui a été accordé dans la métropole de l'Etat du Texas, portent à croire que son temps déjà très restreint, sera presque totalement pris: [illegible]
PROMPTES ENTREVUES
à son cabinet de consultations, 8, rue des Remparts, une porte après la rue du Canal, entre celles du Canal et Douane, [illegible]
L'art et la rapidité avec lesquels une expérience de vingt ans permet au Dr Curtis de traiter tous les cas de Débilité Nerveuse, de Vitalité épuisée et de Dérangement général des fonctions, [illegible]
LUNDI, 17 mars à
LUNDI, 24 mars, inclusivement.
Lisez ce que la presse européenne et la presse américaine disent des fameux traités du Dr. Curtis sur Manhood, Marriage et Microscopie [illegible] "Grant British Thunderer" et du "Lancet des Times."
Plus de charlatanisme, et le système des médicaments patentés, [illegible] par vingt années d'expérience, d'études physiologiques et de démonstrations anatomiques.
Salle de consultations, No. 8 rue des Remparts une porte après la rue du Canal, entre celles Canal et Douane.
16 mars—6

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR.
No 55...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 55,
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
16 mars—1m Nouvelle-Orléans.

Pianos de seconde main.
J'AI en main et à ma disposition quelque vingt-cinq bons pianos de seconde main [illegible]
16 mars—6PP LOUIS GRUNEWALD.

HORTICULTURE FRANÇAISE,
Dernière Semaine.
ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.
Sous l'Hôtel St-Charles.
M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de choix et de toute espèce, arrivée par le dernier steamer [illegible]
16 mars—2f

HORTICULTURE FRANÇAISE,
Plants, Plants.
[illegible] magasin du BON JARDINIER, [illegible]

AVIS IMPORTANT.
[illegible] Receveur des Taxes d'Etat [illegible] 11 mars 1873 [illegible]

LIQUIDATION POSITIVE
BRICE SEMBRE,
COIN ST. LOUIS ET ROYALE,
Face à l'Hôtel St. Louis,
VENDRA, à partir d'AUJOURD'HUI, sans égard au prix coûtant, tout son stock de MARCHANDISES D'HIVER:
FRANGES et GUIPURES, RUBANS, VELOURS,
CORSETS FRANÇAIS,
BOUTONS de toutes sortes, FOURRURES
EVENTAILS pour soirée, etc., etc.
Gants de peau. Gants de peau.
MERCERIE, BONNETERIE.
PANIERS à ouvrage, PANIERS ordinaires.
PARFUMERIES françaises des meilleures maisons de Paris.
VERRERIE de Bohême.
Articles pour Messieurs, tels que:
CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, Cols, Cravates, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards.
CANNES et PARAPLUIES.
BROSSERIE, GANTERIE.
Jouets d'Enfants.
Grande spécialité de VOITURES D'ENFANTS, VÉLOCIPÈDES, etc.
B. SEMBRE recommande surtout son vaste assortiment d'OMBRELLES, PARASOLS, EN-TOUT-CAS, comme remplissant toutes les conditions de qualité et de bon marché. Du reste, il prie simplement et respectueusement le public de venir voir avant d'acheter ailleurs.
NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande.
25 janv—3mPP

ASSOCIATION DU PEUPLE
POUR RÉSISTER
Aux Taxes inconstitutionnelles.
Bureau, N° 36, rue du Camp.

Les membres de cette Association sont respectueusement notifiés qu'il est nécessaire que tout papier qui leur aura été servi par les Cours ou par le shérif des Cours civiles, soit remis immédiatement au secrétaire, au bureau de l'Association, ou à JULIEN MICHEL, avocat, N° 36, rue St-Charles, qui donnera aux intéressés toutes les informations à cet égard.

De nouveaux livres sont actuellement ouverts pour recevoir la signature des membres, afin de résister aux Taxes inconstitutionnelles de 1873, [illegible]

Les personnes qui ne sont pas membres de cette Association peuvent signer la résistance aux taxes de 1871 et 1872.

Des informations seront données aux membres sur tous les points relatifs à leur défense, en s'adressant à JULIEN MICHEL, avocat, N° 36, rue St-Charles, ou au bureau de l'Association. [illegible]

Bureau Central, 36 rue du Camp; Bureau Succursale, G. de FÉRIET, 16 rue Royale, et au Marine and Dry Dock office, [illegible] Lafourche et Patterson, à Alger.

Par ordre du Bureau des Directeurs,
F. B. SOUTHMAYD, Secrétaire.
18mars—3m

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS.
LIFE ASSOCIATION OF AMERICA.
Bureau, rue Gravier, No. 186.
J'ANNONCE avec plaisir que je me suis assuré les services du Gén. R. E. SIMMES, comme agent-général du "Life Association of America" pour ce département.
J. B. HOOD, Président.
16 mars—6f

FLEURS FRANÇAISES.
Mme A. SORRÉ a l'honneur d'informer ses clients et amis qu'elle a reçu un immense choix de FLEURS DE PARIS, contenant les dernières nouveautés pour la saison de printemps et qu'elle vendra aux CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES de la place.
52. Rue Vieille-Levée,
COIN BIENVILLE.
7 mars—1m—Mce—PP—MarVD

Avis aux dames.
Teintures et apprêts de tout genre de soie, velours, popeline, grenadine, laine, &c.
NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons le LUNDI [illegible] notre salon de réception rue BARONNE, No 11, au 1er étage, [illegible]
Teintures spéciales pour deuil [illegible]
Les ordres de la campagne seront exécutés [illegible]
E. BOURGERIE & CO.

Mousse noire de première qualité.
EN magasin et à vendre par S. FERNANDEZ & Co.,
7 mars—6f 126 Vieille-Levée.

Semence de Riz de Charleston.
SEMENCE DE RIZ, de choix, Golden Seed et White Seed, en magasin, et à vendre
Par S. FERNANDEZ & Co.
7 mars—12f 126 Vieille-Levée.

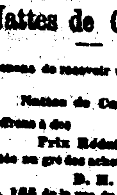

TOUX. RHUMES. ASTHME.
Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du Baume Pectoral aux Navets Indiens.
Préparé et à vendre par B. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25 Champs Elysées. Prix du flacon, 50. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
6 mars—1m, mer, v, dim

Nattes de Canton.
NOUS venons de recevoir un assortiment complet de
Nattes de Canton,
que nous offrons à des
Prix Réduits,
En quantité ou au gré des acheteurs.
D. H. HOLMES,
Aux Nos. 155 de la rue du Canal
Et 15 de la rue Bourbon.
12mars—1f.—PP

Semence de Riz d'Honduras.
SEMENCE DE RIZ D'HONDURAS, de choix, d'importation directe, en lots à la convenance des acheteurs.
A vendre par S. FERNANDEZ & CO.,
12 mars—1m 126 Vieille-Levée.

H. CLOSTERMANN JPH BAYLE
CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
[illegible]
16 sept—6m PP

JOS. BRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, [illegible]

Pour Vera Cruz.
Départ, le 25 du courant.
Le brick américain J. M. BURTON, capitaine [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à GOLDENBOW & KELLEY, [illegible] ou à F. SANCHO & CO., [illegible] rue Vieille-Levée.
15mars—1m

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.— [illegible]

J. SAGET, Armurier,
163.... Rue de Chartres 163
[illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
93 ... Rue Vieille-Levée ... 93
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (médaillés avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc., CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.
Agent "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. F. [illegible]
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
16 janv—6P

American Mutual Insurance Association of New Orleans,
AU No 26 DE COMMERCIAL PLACE.
Entre les rues Camp et St-Charles.
Capital - - - - $500,000
[illegible]
Les personnes qui désirent se faire assurer ont le privilège de faire leurs paiements par an et ont droit, à la fin de l'année, à une partie égale des dividendes ou à la réduction (rebate) habituelle.
La compagnie assure contre les risques du feu, exclusivement, en ville ou dans les campagnes, aux plus bas taux de primes.
[illegible] DELERY, Président.
B. MEYER, secrétaire.
O. S. ASCH, Surintendant des agences.
DIRECTEURS:
F. Roling, Jas Buckley, H. Marquart, S. E. Leeb, J. B. Vergez, M. Ascena, Hugo Redwitz, Wm. Swan, H. Weber, M. Doherty, H. Hafner, F. Hubbert, A. S. Cutler, L. Schermann, E. Pinac, Wm. Koert, B. Broderick, P. A. Andersen, J. Hollander, Wm. Hipper, F. Blaise, W. Leonard, C. Reinemann, J. Alt.
9 mars—3m

Association d'Assurances Mutuelles
DE LA
Nouvelle-Orléans.
Bureau, 103, rue du Canal.
QUATRIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.
—1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$377,196 65	
" maritimes	154,398 18	
" de rivières	78,880 31	$610,475 14 [?]
En moins — primes non expirées	$235,989 14	
Primes remboursées	1,481 45	237,380 59 [?]
Primes nettes acquises		$323,145 25 [?]
Pertes par les incendies	$31,397 87	
" sur les mers	34,333 01	
" sur les rivières	6,832 10	
Réservé pour pertes non réglées	107,500	
	$180,561 98	
Réassurances	15,372 98	
Compte des dépenses	15,888 13	
Réduction (rebate)	3,764 95	
Profits et pertes	1,088 33	
En plus—2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	22,60 [?]	
En moins: Escompte et intérêt	17,871 91	4,681 [illegible]
Bénéfices nets		[illegible]

—ACTIF—

Balance due sur Stock-notes	[illegible]
En caisse	[illegible]
Billets et effets à recevoir	[illegible]
Actions et Bonds	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
Assessment de 65 pour cent sur $332,173.99	[illegible]
Compte suspendu	[illegible]
Total	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce septième jour de janvier 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION
DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$530,736 33 [?]	
Primes sur la marine	374,512 59 [?]	
Primes sur les rivières	293,081 05	$1,198,365 37 [?]
Primes non expirées	235,989 14	
Primes rendues	3,349 15	239,278 [illegible]
Primes nettes acquises en 1872		$889,117 [illegible]
Pertes, dépenses, réassurances, réduction (rebate), etc. Premier quartier	$188,147 59	
Second do	118,132 43	
Troisième do	78,365 81	
Quatrième do	218,939 56	[illegible]
Profit net de 1872		[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 30 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $332,173.99; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Chs. Cavaroc, Chs. De Buyser, Leon Haas, Jr., E. F. Mioton, Wm. Agar, S. Cambon, Arthur Folmer, J. Baïz, F. A. White, Léon Queyrouze, Jules Bocchi, J. E. Lorent.
8 janv—6m PP

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
NORMAN & REISS
ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT:
Du Candi en gros et en petits bâtons, Toutes sortes de Candis à la crème, [illegible] Candi amer (Horehound), [illegible] Candi de Jujube, Toutes sortes de Chocolats, Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toutes espèces de GATEAUX, unis et décorés.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur demande et dans le plus court délai.
De l'importation toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que: Boîtes de fantaisie, Bonbons de toutes grandeurs, Pastilles de pâte de gomme, Bonbons en argent, [illegible] etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.
Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.
RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1oct—PPBP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 20 MARS—CLASSE No 67.

47	56	54	7	76	38	10	63	11	42	99	6

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, sont faits en public, [illegible]
Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 20 Mars 1873.
E. PERALTA, [illegible] Commissaires.

JOHN J. BARNETT,
NOTAIRE.
AVOCAT.
18........Rue Royale........18
5 mars—1m Nouvelle-Orléans.

Avis.
A VENDRE, pour cause de départ, Une Excellente Pension rue Baronne, No 167.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
4 mars—1m

R. B. MANNION
29........RUE CARONDELET........29
—Nouvelle-Orléans—
EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur
MM. N. M. Rothschild & Sons.....Londres;
De Rothschild Frères.....Paris;
S. M. de Rothschild.....Vienne;
M. A. de Rothschild & Sons.....Francfort.
2janv—5m.PP

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
—DE LA—
BANQUE NATIONALE MUTUELLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
166, RUE DU CANAL,
A la clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF:

En caisse, monnaie courante	$253,744 [illegible]
En caisse, or	104,572 [illegible]
Prêts et escomptes	1,060,881 [illegible]
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation	600,000 00
Autres actions, bonds et hypothèques	2,000 00
Dû par les agents de réserve et d'achat	251,387 14
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Propriété foncière	10,010 00 [?]
Meubles et installations	7,570 00
Primes sur les bonds des Etats-Unis	14,344 [illegible]
Primes sur l'or	72,347 [illegible]
[illegible]	1,550 51
Total	[illegible]

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
Dépôts individuels	1,700,480 [illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Total	[illegible]

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.
Deuxième Dividende Semi-Annuel.
Déclaré le 31 Décembre 1872.
6 1/2 pour cent aux actionnaires.
1 1/2 pour cent aux déposants.
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Directeurs:
P. MARPERO, JNO. D. COBB, ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN, JNO. T. HARDIE, CHS. LAFITTE, P. FOURSINE, PAUL FOURCHY, ERNEST MILTENBERGER.
8 janv—3m—PP

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 34 rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
1oct—6P PPMAJS.

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr L. SUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires, [illegible]
Prix modérés et travail consciencieux.
23 fév—3m

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
$20.... Des Dentiers.........$20
LE Dr. GEO. F. MALONEY, au No 166 de la rue du Canal, près de la rue Baronne, [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Bourbon, Encoignure Canal.
CONTINUE à obtenir le succès [illegible]